



CTSD « circulaire mouvement » 22 mars 2019-03-19

Déclaration liminaire du snalc 66

Monsieur le Directeur Académique, mesdames et messieurs les membres du CTSD,

La rentrée scolaire 2019, épisode trois de l'actuel gouvernement, ne dérogera en rien aux méthodes délétères déjà à l'œuvre l'an dernier, et poursuivies sans relâche cette année encore. Nous pouvons observer, avec des effectifs à la hausse, une réduction du nombre d'heures postes, compensée en partie seulement par des HSA. Ainsi certains cours ne pourront être assurés qu'à la condition que les enseignants concernés acceptent d'effectuer deux, trois voire 4 heures d'HSA (moins bien rémunérées que des heures poste de surcroît pour nombre d'enseignants). Le SNALC regrette qu'il n'existe pas de dotation fléchée pour les bilangues de continuité ainsi que pour les langues et cultures de l'Antiquité.

Concernant la circulaire du mouvement 1er degré, nous nous interrogeons sur le délai de demande de correction du barème qui n'est que de 4 jours après le dernier jour de diffusion des accusés de réception d'autant plus que si nous regardons le calendrier, ces dates correspondent au week-end de Pâques. Ces délais réduits sur un mouvement complètement modifié risquent de créer de nombreuses frustrations.

De toute évidence, la précipitation est de mise au mépris des personnels et les nouvelles règles de ce mouvement suscitent de nombreuses inquiétudes...

Ainsi nous constatons que les enfants à charge n'entrent plus en compte dans le barème sauf en cas de rapprochement de conjoint. Par ailleurs, qu'en est-il des parents isolés ? Pourquoi n'auraient-ils pas une bonification comme cela se fait dans d'autres départements ? A l'inverse, un enseignant réintégrant le service après une disponibilité se voit doter de 200 points sur son premier vœu...

Qu'en est-il aussi des collègues perdant leur poste PDMQDC bénéficieront-ils de la bonification de 500 points associée à la mesure de carte scolaire ?

Plus grave encore, certains postes seront désormais pourvus par extension de l'algorithme. Il nous paraît inacceptable que des collègues se trouvent affectés sur des postes non demandés!

Notre syndicat dénonce une gestion toujours plus centralisée et autoritaire dans la gestion des personnels et ce mouvement intra-départemental en est une illustration puisqu'il est harmonisé au niveau académique suivant des consignes nationales avant une harmonisation nationale encore plus rigide l'an prochain.

Les personnels n'en peuvent plus : leur liberté pédagogique est régulièrement bafouée. Pourquoi avoir mis en place à marche forcée l'évaluation par compétences qui est toujours décriée par une majorité d'enseignants ? Ne serait-il pas temps également de mettre fin à la pédagogie de projets telle qu'elle nous est imposée et à toutes ces injonctions de la part des IEN à pratiquer telle méthode ou telle pédagogie en vogue sans que son efficacité soit avérée, à multiplier les ateliers, les échanges de services, les co-interventions qui provoquent incontestablement des pertes de repères chez les enfants les plus fragiles. Nous oublions que ce sont des élèves de 6-7 ans dont il s'agit. A cet âge-là, l'enfant a besoin d'un enseignant, son cadre référent, et d'un rituel quotidien qui va le sécuriser et lui permettre d'entrer dans les apprentissages de manière sereine. Au lieu de cela, les élèves de CP-CE1 sont ballotés d'ateliers en ateliers, voire de salle en salle, tout ceci ne peut engendrer qu'une perte de temps, une déstabilisation et par voie de conséquence des résultats médiocres.

Les réformes qui se succèdent à chaque changement de gouvernement se traduisent toujours par des pertes d'heures de cours pour les élèves et par des économies pour le Ministère (suppressions de postes, suppressions de postes de directeurs et fermetures programmées des écoles de moins de 5 classes).

La réforme du collège de 2016, celle du lycée de 2020 et bientôt la mise en place d'écoles du socle entérineront la destruction définitive de nos statuts. Les personnels, qui sont à bout, vont par ailleurs subir un mouvement qui sera vécu par beaucoup comme une injustice. Toutes ces réformes impliquent obligatoirement des contraintes qui vont entraîner une mobilité beaucoup plus difficile.

C'est pourquoi nous appelons aux côtés des autres organisations syndicales à poursuivre et amplifier la mobilisation, notamment le samedi 30 mars prochain. Le SNALC a d'ores et déjà lancé un appel à la grève des examens du bac et du brevet car la situation actuelle est très grave et ne peut plus perdurer. Il en va de la survie de notre école publique.

Le SNALC vous remercie de votre attention.



**snalc**  
de l'école au supérieur